

Charton

LE MAGASIN PITTORESQUE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE
M. EDOUARD CHARTON.

CINQUIÈME ANNÉE.

1857.

Prix du volume broché. . . . 5 fr. 50 cent.
relié. . . . 7

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| LIVRAISONS | | LIVRAISONS. | |
| ENVOYÉS SEPARÉMENT TOUS LES SAMEDIS. | | ENVOYÉS RÉUNIS UNE FOIS PAR MOIS. | |
| PARIS. | DÉPARTEMENTS. | PARIS. | DÉPARTEMENTS. |
| <i>Prix :</i> | <i>Franco par la poste.</i> | <i>Prix :</i> | <i>Franco par la poste.</i> |
| POUR SIX MOIS. 3 f. 80 c. | POUR SIX MOIS. 4 f. 80 c. | POUR SIX MOIS. 2 f. 60 c. | POUR SIX MOIS. 3 f. 60 c. |
| POUR UN AN . . 7 f. 50 c. | POUR UN AN . . 9 f. 50 c. | POUR UN AN . . 5 f. 20 c. | POUR UN AN . . 7 f. 20 c. |

PARIS,
AUX BUREAUX D'ABONNEMENT ET DE VENTE,
RUE JACOB, N° 50,
PRÈS DE LA RUE DES PETITS-AUGUSTINS.

CHAPELLE DU CHANCELIER L'HOSPITAL

DANS L'ÉGLISE DE CHAMPMOTTEUX.

(Oise.)

LA LOURDE CROIX.



(Statue de saint Michel, par M. Marochetti.)

Nous avons dit que le tombeau du chancelier L'Hospital, brisé pendant la révolution, avait été relevé et replacé dans l'église de Champmotteux, sous le ministère Lainé* : mais, à cette époque, on ne l'avait pas complètement restauré ; on s'était contenté de l'encastrier dans le mur, et l'une de ses faces n'était pas visible ; en outre, la chapelle et l'église elle-même menaçaient de tomber en ruines. En 1834, le préfet de l'Oise, M. Aubernon, averti par M. de Bizemont, propriétaire de Vignay, conçut le dessein d'une restauration plus parfaite et plus durable. Dans ce but, et pour donner une sorte de solennité à un nouvel hommage rendu aux restes du vertueux L'Hospital, il publia un projet de souscription qui eut le prompt succès. — S'il était permis de hasarder une légère critique à l'occasion d'une action en elle-même aussi louable, nous exprimerions le regret de n'avoir pas trouvé dans cette liste de souscription, un certain caractère de piété publique qui eût certainement ajouté à son utilité autant qu'à son éclat. On pourrait presque affirmer, en la parcourant, qu'elle n'a été offerte qu'à la signature d'un petit nombre de notabilités choisies avec intention dans les Chambres, dans la magistrature et le barreau. Il semble évident qu'on a voulu faire une souscription seulement professionnelle. Pourquoi n'a-t-on pas estimé nécessaire d'appeler et d'associer le peuple à cette œuvre ? Pourquoi ne pas avoir profité d'une circonstance si favorable pour éveiller en lui de saines et nobles sympathies en l'honneur de l'un des hommes qui l'ont le plus aimé et qui ont le mieux servi la France ? Eclairer la reconnaissance du peuple, l'étendre aux illustres morts des siècles passés, n'est-ce pas un des plus beaux moyens d'instruction publique dont il soit possible de faire usage ? n'est-ce pas agrandir ensemble l'intelligence et la moralité, amender l'ingratitude et corriger les habitudes d'oubli, enseigner à mieux apprécier les services du présent, et préparer par là même aux grands hommes un avenir plus juste et plus heureux ? Ajoutons que si, au lieu de redresser ce tombeau pour ainsi dire en comité de notables, on eût donné à la classe populaire un rôle plus important dans cette solennité, on lui eût ainsi laissé le mérite de réparer lui-même l'erreur commise pendant la révolution par crainte ou par ignorance. Remarquons enfin que, né de sang populaire, fils de médecin, Michel L'Hospital sera toujours un des plus dignes exemples qu'il convienne de rappeler, moins encore aux magistrats qu'au peuple, où germe et d'où sort toute magistrature.

La souscription produisit une somme de 42 485 fr. A l'aide de cette somme, on répara l'église, on reconstruisit son portail ; à la chapelle on ajouta un hémicycle ; son pourtour fut orné d'un revêtement en marbre du Languedoc ; les vitraux communs de ses fenêtres furent remplacés par des vitraux de couleur ; le tombeau fut détaché du mur et placé au centre, de manière à permettre de circuler alentour. Tous ces travaux furent exécutés sous la direction habile et désintéressée de M. Blondel fils.

Comme l'architecture, la statuaire voulut apporter son offrande. M. Marochetti fit concourir l'art de son ciseau à la souscription, et donna une statue de l'archange Michel, patron du chancelier. Cette statue, que nous représentons, est exécutée en pierre de Conflans ; elle est placée dans une niche peu profonde, vis-à-vis le tombeau ; elle repose sur un cul-de-lampe, et elle est surmontée d'un couronnement. Nous croyons inutile d'appeler l'attention sur la grâce et l'élégance qui recommandent cette sculpture.

L'inauguration eut lieu le 30 octobre 1836. MM. Aubernon, Dupin et Alexandre Delahorde prirent tour à tour la parole devant le tombeau. Citer ces allocutions, ce sera nous exposer à répéter en partie les faits biographiques et les éloges que l'on a déjà lus dans notre troi-

sième volume (p. 394). Le discours de M. Dupin a été reproduit par la plupart des journaux.

LA LOURDE CROIX.

Un caractère envieux et mécontent est pour l'homme une cause perpétuelle de souffrance ; c'est un poison jeté sur ses plus douces joies, une épine attachée à sa chaussure, et dont il sent la piqûre à chaque nouveau pas dans la vie.

Robert Hope et Samuel Hullins habitaient porte à porte depuis plus de douze ans : il est probable que les voisins auraient vécu dans une parfaite intelligence, si Samuel, qui avait servi sous l'amiral Nelson, n'eût gagné à Trafalgar une petite pension qu'il avait payée par la perte d'une de ses jambes. Cette jambe de moins et cette pension de plus étaient pour Robert un motif continu de jalousie ; il accusait le sort de lui avoir laissé ses deux pieds, et il se plaignait amèrement à Dieu de n'avoir pu, comme il le disait, vendre ses jambes au même prix que Hullins. Toutes les fois qu'il allait payer son loyer, il répétait en grommelant que son voisin était bien heureux ; qu'il était en état de solder une redevance puisque le roi lui faisait une bonne pension, tandis que lui, pauvre hère, avait grand-peine à honorer les deux bouts de l'année sans laisser en dehors des créanciers.

Robert se contenta d'abord de faire ses réflexions tout bas, et de s'adresser à lui-même ces doléances ; mais peu à peu son mécontentement s'exprima plus haut, et ce fut bientôt son thème habituel et favori de conversation.

Une semaine qu'il s'était laissé arriérer pour son loyer, et qu'il s'avançait tristement vers la maison de M. Taylor afin de lui faire ses excuses sur ce retard, il rencontra le voisin Hullins, qui était aussi régulier qu'une horloge pour sa rente et qui venait de la payer. La vue seule de Samuel faisait sur Robert l'effet d'une maladie ; aussi, quand il baissa la tête en réponse au salut d'Hullins, son regard ressemblait-il singulièrement à celui d'un taureau qui montre ses cornes à un chien. Arrivé chez le propriétaire, Hope ne manqua point d'être réprimandé ; on lui cita l'exemple de son voisin qui payait toujours régulièrement, et jusqu'au dernier penny.

— Oui, oui, murmura Robert ; il y en a qui naissent la bouche pleine d'argent ; Hullins est bien heureux, lui, et je ne m'étonne pas que l'on paie régulièrement quand on a une pension comme la sienne.

— Hullins a une pension, il est vrai, reprit M. Taylor, mais son infirmité est une lourde croix, et, si vous en étiez affligé, vous vous plaindriez bien davantage.

— Non pas, répondit Hope ; si j'avais été assez heureux pour perdre une jambe comme lui, il y a vingt ans, c'eût été pour moi une journée fameusement productive. Je vendrais tous mes membres au même prix que Samuel. Diable ! vous appelez sa jambe de chêne une lourde croix ?... moi je pense que sa pension doit la lui rendre légère. La plus lourde croix que je connaisse c'est d'être obligé de travailler sans cesse pour solder son loyer.

M. Taylor était un homme de joyeuse humeur, mais bon observateur. Il avait remarqué depuis long-temps l'envieuse disposition de Robert, et il résolut de le convaincre que la plus légère croix devenait bientôt pesante pour un esprit mal fait.

— Je vois, dit-il à Hope, que vous êtes parfaitement disposé à ne rien faire ; eh bien, je puis vous exempter de cette obligation de travail dont vous vous plaindez si douloureusement. La croix de votre voisin Samuel est bien facile à porter, dites-vous ?... Voulez-vous en accepter une beaucoup plus légère, et je m'engage à vous tenir quitte de votre rente ?

— Mais quelle espèce de croix me mettez-vous sur l'é-